



**AVIS DE SELECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE
DU PROJET « CO-ART »
«CO.ART. LES BOUTIQUES DE L'ARTISANS DU FUTUR.
CONSTRUISONS ARTISANS DIGITAL»**

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie - Tunisie 2014-2020 en date du : 07/08/2019, N°10812, le projet CO.ART IS_2.1_035 a été approuvé pour un montant total de **860.005,46¹** Euros pour une période de 36 mois à partir du mois d'Août 2020.

Le budget total des coûts directs éligibles des partenaires tunisiens pour toute la durée du projet est de **340.924,00 €** répartis comme suit:

- Partenaire 1 du projet : Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement -A.P.E.L **166.094,00 €**
- Partenaire 2 du projet : Union Tunisienne de Solidarité Sociale – UTSS **174.830,00 €**

Les experts comptables et les cabinets d'expertise comptable désirant participer au présent avis, doivent obligatoirement faire partie de la liste annexée au présent avis. Ils sont invités à consulter les termes de référence qui décrivent les conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des offres.

Le dossier de candidature doit être adressé au siège de l'A.P.E.L dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement – « A.P.E.L »

46, Rue Abderahmène Ibn Aouf UV4-2091 Menzah VI - Ariana (Tunisie)

« A NE PAS OUVRIR »

Sélection d'un Auditeur externe pour les partenaires tunisiens du projet

CO.ART IS_2.1_035

(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)

¹Correspondant à 90% de Contribution du Programme (ENI) et 10% de Co-financement.



Les soumissionnaires intéressés par cet avis sont invités à envoyer leurs offres par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de l'A.P.E.L contre décharge et ce, au plus tard le lundi 31 Janvier 2022 à 15H.00, soit le dernier délai de réception des offres. Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

Il est à noter que pour le programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020, les partenaires tunisiens d'un même projet doivent choisir un seul auditeur. De ce fait, l'auditeur retenu sera appelé à assurer les vérifications des dépenses engagées par le l'Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement et l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale dans le cadre du projet CO.ART IS_2.1_035

Les honoraires de l'auditeur ne doivent en aucun cas dépasser le seuil de 3.5% du total des coûts directs éligibles inscrits au budget des partenaires.

POUR APEL € 5.813,29

POUR UTSS € 6.119,05

Le soumissionnaire retenu sera invité à signer un contrat de prestation de service avec chaque partenaire :

P.1 : Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement- A.P.E.L

P.2 : Union Tunisienne de Solidarité Sociale- U.T.S.S

Documents joints :

- Liste des auditeurs potentiels des projets financés dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière.
- Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe.

Pour l'Association A.P.E.L

Med Kamel HAJ SASSI

Président



Responsable du Projet

Med Salah MANSOURI

Directeur Exécutif de l'APEL

